

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 013-2020</p> <p>Du : samedi 23 mai 2020</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 11 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 19 mai 2020</p>
--	---

L'an deux mille vingt, le vingt trois mai à 10 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration scolaire sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères municipales
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Morgane Auger, Conseillère municipale,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

OBJET : Désignation des représentants communaux pour le Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les élections municipales du 15 mars 2020

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020,

Vu les statuts du Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Considérant que Monsieur Didier Dagonet et Madame Isabelle Oger se sont présentés candidats pour représenter la commune en tant que délégués titulaires et que Monsieur Patrice Glandières et Madame Béatrice Brun se sont présentés candidats pour représenter la commune en tant que délégués suppléants

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Désigne les délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE), comme telle :

Délégués titulaires : Monsieur Didier Dagonet
 Madame Isabelle Oger
Délégués suppléants : Madame Béatrice Brun
 Monsieur Patrice Glandières

Dit que la présente délibération sera notifiée aux intéressés, à la communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts et au Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE),

Dit que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 23 mai 2020

Didier DAGONET



Maire de Béthemont-la-Forêt